

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 février 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 192

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, M. Abad, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Jean-Claude Bouchet, M. Brun, M. Cattin, M. Cherpion, M. Cinieri, M. Descoeur, M. Door, M. Hetzel, M. Leclerc, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Masson, M. Menuel, M. Sermier, M. Cordier, M. Viry, M. de Ganay et M. Viala

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 8, après le mot :

« publics »,

insérer les mots :

« et au numérique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, l'Agence nationale de la cohésion des territoires doit pouvoir prendre en compte les difficultés rencontrées par nos concitoyens pour accéder aux services numériques.